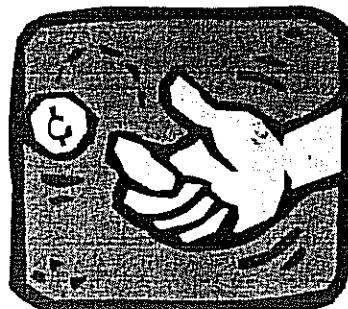




**Rapport de la Commission des Finances concernant  
le préavis 42-04  
Demande d'un crédit extrabudgétaire de fr. 55'400.—  
pour la création d'un collecteur EU + EC au carrefour  
du chemin du Four et le remplacement d'un  
collecteur en contrebas de la route cantonale 501b en  
direction de la Mèbre**



Composition Commission des Finances	
José Rohrer	Président, rapporteur
Jean-Jacques Guignard	Membre
Eric Loup	Membre
Jean-Philippe Thonney	Membre

Dates des réunions
3 mai 2004
10 mai 2004

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

### 1. Préambule

La Commission a obtenu de M. Gilles Renaud, Municipal, les explications nécessaires à la compréhension du présent préavis. Nous l'en remercions.

### 2. Commentaires de la Commission

La demande de crédit qui nous est soumise ce soir concerne les quatres objets suivants :

- la création d'un nouveau collecteur d'eaux propres et usées qui s'inscrit dans la suite des travaux déjà entrepris jusqu'à ce jour
- les travaux usuels d'entretien que notre commune se doit d'effectuer
- la réalisation d'une piste cyclable
- la création d'un cheminement le long des parcelles 105 à 358 au bord de la route cantonale .

La commission n'a aucune remarque à formuler quant à la pertinence des travaux prévus.

### 3. Financement

Notre Municipalité aimerait financer ces travaux par le compte 9280.04 Fonds de réserve pour les investissements du réseau d'égouts actuellement doté de fr. 582'326.40. Cette proposition comptable relève d'une saine gestion car elle nous évite d'augmenter les charges d'investissement annuelles de notre Commune à l'aube de dépenses importantes.

Cependant, d'entente avec la Commission ad hoc, la réalisation d'une piste cyclable et l'amélioration de la sécurité, estimés à fr. 15'400.-- ne relèvent pas du fonds 9280.04 cité plus haut. Par contre, ils peuvent être portés en compte du fonds de réserve 9282.07 Fonds de réserve Sécurité routière prévu à cet effet. Ce dernier est doté de fr. 253'835.80.

La participation de l'Etat de Vaud à hauteur de 25 % qui sera accordée sur certains travaux concernant la route cantonale ne sont pas déduits des montants qui nous sont présentés.

## Amendement

La Commission des Finances propose de prélever le coût des travaux relatifs aux collecteurs d'eaux sur le fonds 9280.04 à concurrence de fr. 40'000.-- maximum.

En outre, elle propose de prélever la somme de fr. 15'400.--, correspondant à la création d'une piste cyclable et du cheminement le long des parcelles 105 à 358, sur le fonds 9282.07.

## 4. Conclusion

La Commission des Finances vous propose d'accepter le préavis 42-04 amendé.

Cugy, le 10 mai 2004

---

J. Rohrer  
Rapporteur

---

E. Loup

---

J.-J. Guignard

---

J.-P. Thonney